



## **École communautaire citoyenne et autonomie culturelle : quelques réflexions**

**Rodrigue Landry**

**Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques**

**27e CONGRÈS ANNUEL DE LA FNCSF :  
Le continuum en éducation, apprendre la vie durant!**

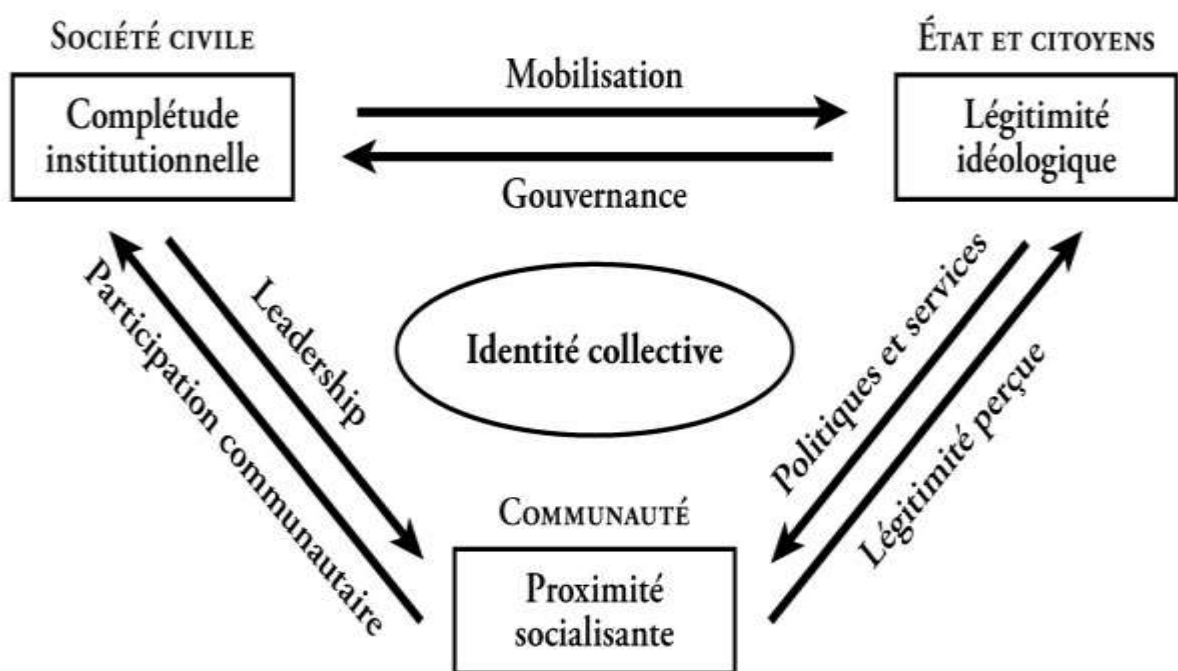
**21 octobre 2017**

Dans la présente communication, je jette un regard critique sur l'ECC. Toutefois, mon regard ne met aucunement en cause la valeur intrinsèque de ce modèle éducatif. Je m'attarde plutôt aux possibilités de sa pleine réalisation.

Ma réflexion porte sur les possibilités de pleinement actualiser la réalisation de l'ECC comme **projet de société**, un élément important de sa vision. Je me servirai du modèle de l'autonomie culturelle, un des construits utilisés dans la conception de l'ECC pour tenter de situer ces défis, voire certains obstacles à la pleine mise en œuvre de cette vision de

l'école de langue française. En dix minutes, je n'aurai pas le temps de bien expliquer ce modèle ni de nuancer certaines de mes affirmations. J'espère le tout au moins compréhensible.

### Modèle de l'autonomie culturelle (Landry, 2009)



Ce modèle regroupe les principaux facteurs de vitalité linguistique d'un groupe minoritaire et identifie trois catégories d'acteurs qui doivent être mobilisés et engagés dans un projet d'aménagement linguistique visant une revitalisation langagière chez le groupe.

L'ampleur et la finalité d'un projet collectif, d'un projet de société comme l'ECC, dépend de l'**identité collective** du groupe (l'image que le groupe a de lui-même, de son passé, de son présent et de son avenir). Un tel projet dépend aussi de l'appui qu'il peut avoir de chacun des trois principaux acteurs. Chaque acteur gère une composante essentielle au succès du projet collectif. Les membres de la **communauté** (à la base du modèle) gèrent la **proximité socialisante**, celle qui assure la socialisation primaire dans la langue et la transmission de la langue à la prochaine génération. Les membres de la société civile gèrent la **complétude institutionnelle**, la création et la gestion de l'organisation sociale du groupe (ses organisations sociales et ses institutions). **L'État** gère la **légitimité idéologique** du groupe dans la société, c'est-à-dire sa reconnaissance formelle, ses droits individuels et collectifs. L'État est aussi responsable des politiques, programmes et services dans la langue.

Le succès de tout projet de société dépend beaucoup de la qualité du projet et du degré auquel le projet engage une véritable synergie des efforts des trois catégories d'acteurs. Plus les trois acteurs partagent une même

vision et coordonnent leurs efforts vers des objectifs pertinents et complémentaires, plus le projet a de chances d'atteindre ses objectifs.

### **La proximité socialisante**

Commençons par la composante de base, celle de la **proximité socialisante**. Les acteurs de cette composante sont les individus membres de la communauté et leurs familles. Un premier défi de l'ECC est d'assurer leur participation au projet de société.

La proximité socialisante s'appuie beaucoup sur la concentration géographique du groupe linguistique et favorise la socialisation primaire dans la langue, c'est-à-dire l'usage normal de la langue dans la famille et les réseaux sociaux et tend à assurer sa transmission à la prochaine génération par la famille.

La faible concentration territoriale d'un groupe linguistique, à moins de certaines « barrières sociales » particulières entre les groupes (ex. la

religion ou la race), produit normalement un taux élevé d'exogamie, c'est-à-dire des unions de couples de langues et de cultures différentes.

L'exogamie est à la base d'un des plus grands défis de l'ECC. Hors Québec, environ deux tiers des enfants des parents ayants droit en vertu de l'Article 23 (1)a de la *Charte canadienne des droits et libertés* sont nés de parents exogames. Ces parents transmettent le français langue maternelle à seulement le quart de leurs enfants et inscrivent seulement environ le tiers de ceux-ci à l'école de langue française. Résultat, un enfant sur deux fréquente l'école de langue française; une proportion énorme d'enfants de parents francophones n'a pas la chance de fréquenter l'ECC et de construire leur identité francophone.

Nos recherches montrent que même si l'exogamie demeure un défi réel pour les communautés francophones et acadiennes, elle n'est pas la cause directe de l'assimilation linguistique. La cause directe est la dynamique langagière que choisissent les parents. Sous certaines conditions, les enfants de parents exogames qui sont diplômés de l'école de langue française ont des compétences en français et une identité

francophone équivalentes à celles d'enfants dont les deux parents sont francophones. Ils ont donc le même potentiel de contribuer à la communauté francophone future.

L'exogamie n'est pas un fléau et cache même un potentiel démographique à l'avantage de la population scolaire de langue française. À son extrême, l'exogamie a le potentiel de doubler le nombre d'enfants à l'école. Le défi n'est pas celui de restreindre l'exogamie mais plutôt celui de sensibiliser les parents ayants droit exogames aux bienfaits de l'école de langue française pour leur enfant. En effet, l'école de langue française en situation minoritaire est le meilleur programme au pays pour promouvoir un haut degré de bilinguisme.

Le premier défi de l'ECC est donc celui d'une campagne nationale de « marketing social » auprès des parents ayants droit dans le but d'accroître le nombre d'enfants à l'école de langue française. L'idée fait son chemin comme on le constate dans des rapports récents du Commissariat aux langues officielles sur la petite enfance et du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. Ces deux

rapports recommandent une campagne de sensibilisation des ayants droit. Le Gouvernement fédéral a récemment donné son aval à cette recommandation tout en demandant à Statistique Canada de modifier le recensement de 2021 afin de mieux dénombrer les ayants droit selon tous les critères de l'article 23 de la *Charte*.

### **La complétude institutionnelle**

La deuxième composante de l'autonomie culturelle est la « complétude institutionnelle » et ses principaux acteurs sont les leaders de la société civile du groupe minoritaire. Tout le monde associatif francophone et les personnes œuvrant au sein des institutions de la francophonie font partie de cette société civile.

**De toutes les institutions, c'est l'école qui est la pierre angulaire de la complétude institutionnelle.** Elle est la mère de toutes les autres institutions, voire de toute la société civile. J'identifie un minimum de trois défis qui relèvent de la société civile francophone.

Nous l'avons déjà souligné, l'école de langue française échappe à un enfant d'ayant droit sur deux. La solution à ce problème se trouve

principalement dans le secteur de la petite enfance, dans la sensibilisation des parents et dans la volonté de l'État d'appuyer ce secteur.

Le monde associatif francophone et sa gouvernance sous l'égide de la FCFA semblent refuser de faire du secteur de la petite enfance une véritable priorité. Cette philosophie de ne pas prioriser aucun des secteurs est davantage un obstacle qu'un appui à la revitalisation des communautés francophones et acadiennes et à un projet collectif comme l'ECC.

La Fédération nationale des conseillers scolaires francophones et le Regroupement national des directions générales de l'éducation en partenariat avec les Facultés d'éducation, pour pleinement réaliser l'ECC, doivent mettre en œuvre une campagne de formation pédagogique du personnel scolaire qui reste peu préparé à la mission de l'ECC et qui doit envisager le métissage identitaire de ses élèves et leur peu de conscientisation aux réalités et aux défis de la communauté francophone. Une campagne de formation pédagogique du personnel scolaire est une nécessité pour réaliser le plein potentiel de l'ECC.



L'ECC a été conçue comme projet de société. Il interpelle donc toute la société civile. Pour pleinement réaliser ce but, il importe que le projet de société soit clairement défini et partagé par les leaders de la société civile. Voilà un autre défi qui interpelle les acteurs de la société civile, celui de se donner un projet de société auquel l'ECC pourra apporter une contribution essentielle et nécessaire. De plus, une participation du Québec s'avère nécessaire si ce projet sociétal se veut vraiment celui d'une participation citoyenne à la francophonie canadienne.

### **La légitimité idéologique**

Pour conclure, regardons maintenant la troisième composante du modèle de l'autonomie culturelle et son acteur principal, l'État. La légitimité idéologique se traduit dans les droits individuels et collectifs reconnus au groupe et dans les politiques, programmes et services de l'État.

L'article 23 de la *Charte* oblige les provinces et les territoires à donner une éducation aux enfants d'ayants droit qui soit de qualité égale à celle reçue par la majorité. De plus, le gouvernement fédéral en vertu de

la partie VII de sa *Loi sur les langues officielles* a l'obligation quasi-constitutionnelle de mettre en œuvre des « mesures positives » qui favorisent l'épanouissement et le développement des minorités de langue officielle. Je crois que la combinaison de ces deux obligations devrait être suffisante en principe pour trouver des moyens tangibles et créatifs pour appuyer les communautés francophones et acadiennes à pleinement mettre en œuvre la mission de l'ECC.

Je ne pense pas que c'est faire de la politique si je constate que les efforts en aménagement linguistique du gouvernement fédéral ont nettement régressé depuis 2006. C'est en 2003 que le gouvernement fédéral lançait son premier *Plan d'action sur les langues officielles*. Ce document, communément appelé le Plan Dion, sans être pleinement optimal, regroupait plusieurs éléments propres à un véritable aménagement linguistique. Par exemple, le plan de 2003 ciblait clairement le domaine de la petite enfance et avait comme objectif d'aider les communautés francophones et acadiennes à inscrire 80 % des enfants d'ayants droit à l'école de langue française. Depuis, deux plans d'action

sur les langues officielles ont été élaborés par le gouvernement fédéral. Ceux-ci connus sous l'épellation « Feuilles de route » ont perdu la plupart des attributs d'un plan d'aménagement linguistique, ne s'appuyant plus sur de la recherche, ne faisant aucun effort de cibler les éléments clés de la vitalité des minorités et ne fixant aucun objectif par rapport aux domaines financés. Ce gouvernement a, de plus, drastiquement coupé le financement à la recherche sur les langues officielles. À titre d'exemple, personne n'a analysé les données du recensement concernant les enfants d'ayants droit dans chacune des provinces et territoires après 2006. Le gouvernement fédéral a-t-il perdu sa volonté ou sa capacité de faire de l'aménagement linguistique selon des normes adéquates?

Quand j'analyse les tendances lourdes qui témoignent de la vitalité décroissante des communautés francophones et acadiennes, je ne peux faire autre que d'implorer les leaders de la société civile des communautés francophones et acadiennes de s'unir autour d'une problématique d'aménagement linguistique qui pourra cibler les vrais défis de la revitalisation langagière et de faire en sorte que le gouvernement fédéral

s'engage avec eux pour rendre ce plan opératoire et réalisable. Un tel plan ne peut ignorer l'élément le plus fondamental de tout plan de revitalisation langagière d'un groupe minoritaire : ses enfants. La survie d'un groupe linguistique minoritaire est simple à comprendre; les enfants doivent apprendre la langue et la transmettre aux générations futures. C'est seulement dans le cadre d'un tel plan que l'ECC pourra vraiment prendre tout son sens, mettre en œuvre sa mission et intégrer sa contribution essentielle à un véritable projet de société.